

TROUSSE DE DÉFENSE DES INTÉRÊTS

AUTOMNE 2024



cfuw fcfd

CONTENUS

LES RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LA FCFDU EN 2024



1

Résolutions archivées

3



Restaurer et préserver les
tourbières du Canada



6

Préserver les écosystèmes des
grands fonds marins

9



Vieillir sur place : des ressources pour
permettre à tous les Canadiens de vieillir
à domicile et dans leur communauté



12

Mesures incitatives pour l'adoption
des normes actuelles pour les soins
de longue durée

15



Conseils et liens pour la
défense des intérêts



16

Modèles de lettres

17



Bibliographie

RÉSOLUTIONS ARCHIVÉES

1

Au cours des trois dernières années, le sous-comité du livre des politiques de la FCFDU, composé de Margaret Therrien et de Teri Shaw, a examiné le contenu du livre des résolutions adoptées afin de repérer les résolutions qui n'ont plus leur raison d'être. Ces résolutions sont soit obsolètes, soit redondantes, ou encore leur objectif a été atteint. Lors de chaque session sur les politiques de 2022 à 2024, la sous-commission a proposé des résolutions visant à déplacer ces résolutions adoptées vers le livre des résolutions archivées.

En 2024, **33 résolutions ont été archivées lors de la session sur les politiques.** Parmi elles, environ la moitié ont été jugées aptes à être archivées en raison d'un changement réussi de politique, de loi ou de pratique. Bien que la FCFDU, ou toute autre organisation, ne puisse s'attribuer l'entière responsabilité de ces succès en matière de plaidoyer, il est important de **célébrer les victoires** qui se produisent et de reconnaître que les initiatives locales y ont contribué.

Vous trouverez ci-dessous **une description des résolutions qui ont été archivées lors de la session sur les politiques de 2024 à la suite d'efforts fructueux ayant entraîné des changements dans les politiques, les lois ou les pratiques :**

Les femmes et la Loi sur les Indiens – 1969

Cette résolution exhorte le gouvernement à supprimer toutes les clauses de la Loi sur les Indiens qui privent arbitrairement une femme autochtone de ses droits en tant que membre de son groupe autochtone. La Loi sur les Indiens a été modifiée en 1985, supprimant les distinctions fondées sur le sexe relatives au droit à l'inscription.

Le projet de loi S-3 de 2019 avait pour objectif de mettre fin aux inégalités persistantes auxquelles sont confrontés les descendants des femmes qui ont perdu leur statut (*Indian Act*, s.d.).

Avortement – 1970

Cette résolution exhortait le gouvernement à supprimer les articles relatifs à l'avortement du Code criminel (afin de rendre l'avortement légal). Ces articles du Code criminel ont été supprimés en 1988, après que la Cour suprême les a jugés inconstitutionnels (*R. c. Morgentaler*, 1988).

Déductions fiscales pour frais de scolarité payés au nom d'une personne à charge – 1975
Cette résolution demandait au gouvernement de permettre à un contribuable dont le conjoint ou une personne à charge fréquente un établissement d'enseignement de déduire les frais de scolarité de cet étudiant lorsqu'il remplit sa déclaration d'impôts. Les étudiants sont désormais autorisés à transférer leurs crédits de scolarité à un parent, un grand-parent ou un conjoint (*Ligne 32400 – Frais de scolarité transférés d'un enfant ou d'un petit-enfant*, 2024).

Loi sur la citoyenneté – Discrimination fondée sur le sexe – 1973

Cette résolution pressait le gouvernement de modifier la disposition de la Loi sur la citoyenneté en vertu de laquelle les enfants nés à l'étranger de mères canadiennes devaient déposer une demande pour obtenir la citoyenneté, alors que les enfants nés à l'étranger de pères canadiens n'avaient qu'à enregistrer leur naissance pour obtenir la citoyenneté. Une nouvelle Loi sur la citoyenneté a été adoptée en 1977, qui supprimait la discrimination fondée sur le sexe (*Young*, 1997).

Étiquetage des aliments – 1980

Cette résolution exhortait le gouvernement à mettre en œuvre un système d'étiquetage efficace permettant d'identifier les ingrédients et la valeur nutritive des produits alimentaires manufacturés. L'étiquetage nutritionnel est devenu une obligation légale en 2007 (Étiquetage nutritionnel : Aperçu, 2024).

Survivants/survivantes – 1984

Cette résolution exhortait le gouvernement à rendre obligatoires les pensions de survivant, payables à vie sans aucune restriction (comme le remariage), et au moins égales à 60 % de la pension de retraite du cotisant. À la suite d'une modification des règles en 1987, tous ces objectifs ont été atteints (Pension de survivant, 2024).

Hormone de croissance bovine – 1995

Cette résolution exhortait le gouvernement à prolonger le moratoire sur l'utilisation de l'hormone de croissance bovine jusqu'à ce que de plus amples renseignements soient disponibles. Santé Canada a pris la décision de ne pas approuver l'hormone de croissance bovine en 1999, et elle est interdite depuis lors (Forge, 1998).

Incidences des droits d'ordre éthique et de la personne sur les nouvelles techniques de reproduction – 1998

Cette résolution exhortait le gouvernement à élaborer des lois et règlements dans le domaine des techniques de reproduction humaine, notamment en interdisant des pratiques telles que la vente d'ovules humains, de spermatozoïdes et d'embryons humains, la rémunération de services de mère porteuse et le clonage d'êtres humains. La Loi sur la procréation assistée a rendu ces pratiques illégales en 2004 (Procréation assistée, 2024).

Mise sur pied de la Section d'appel des réfugiés – 2004

Cette résolution exhortait le gouvernement à mettre en place la Section d'appel des réfugiés. La Section d'appel des réfugiés a été créée en 2012 (Appels des réfugiés, 2023).

Dispositions du Code criminel sur la propagande haineuse – 2004

Cette résolution exhortait le gouvernement à harmoniser la liste des groupes identifiables protégés par l'article du Code criminel relatif à la propagande haineuse avec les dispositions de la Charte des droits et libertés, en ajoutant l'orientation sexuelle à la liste. Le Code criminel a depuis été modifié pour ajouter des protections contre la propagande haineuse fondée sur l'orientation sexuelle, ainsi que sur l'identité ou l'expression de genre (Code criminel, 2024).

Armes à sous-munitions – 2008

Cette résolution exhortait le gouvernement à ratifier la Convention sur les armes à sous-munitions. Le Canada a ratifié la convention en 2015 (Armes conventionnelles, 2023).

Le formulaire long du recensement – 2013

Cette résolution exhortait le gouvernement à rétablir le questionnaire détaillé de recensement. Le questionnaire détaillé de recensement a été réintroduit en 2016 (Jackson, 2016).

RESTAURER ET PRÉSERVER LES TOURBIÈRES DU CANADA

3

ORIGINE : CFUW NORTH DELTA/SURREY

IL EST RÉSOLU QUE la FCFDU exhorte le gouvernement du Canada à travailler avec les gouvernements provinciaux, territoriaux, régionaux, municipaux et autochtones à :

- mettre en œuvre des lois et des politiques visant à protéger et à restaurer les tourbières dégradées du Canada et prendre immédiatement des mesures concrètes pour empêcher la destruction de toutes les tourbières canadiennes;
- respecter les principes des Lignes directrices relatives à une action mondiale pour les tourbières de la Convention de Ramsar (2002) afin de mettre fin à la disparition des zones humides à l'échelle mondiale et de conserver, par une utilisation et une gestion rationnelles, celles qui subsistent;
- prévoir des fonds pour la recherche dans le but de répertorier de toute urgence l'étendue des tourbières du Canada et d'étudier les bienfaits des tourbières sur la Terre et ses habitants.

IL EST RÉSOLU QUE la FCFDU exhorte les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux, régionaux, municipaux et autochtones ainsi que les établissements d'enseignement à :

- sensibiliser le public et protéger les tourbières canadiennes afin de :
 - reconnaître que ces écosystèmes sont anciens et irremplaçables;
 - atténuer les changements climatiques;
 - améliorer la sécurité alimentaire et hydrique;
 - réduire la gravité des feux de forêt;
 - renforcer la gestion des zones côtières;
 - diminuer les problèmes écologiques relatifs à la flore et à la faune des tourbières;
- développer des partenariats avec les secteurs de l'agriculture et de l'horticulture pour trouver des solutions de rechange durables à la tourbe afin de protéger, conserver et restaurer les tourbières saines.
- s'engager avec des industries telles que, mais sans s'y limiter, l'exploitation minière et forestière, la construction routière et l'urbanisation dans le but de prévenir les dommages directs ou indirects aux tourbières.



RESTAURER ET PRÉSERVER LES TOURBIÈRES DU CANADA

4

CONTEXTE

Les tourbières constituent l'un des écosystèmes les plus précieux de la planète. Il s'agit d'un type de zone humide qui se distingue par l'accumulation de végétation en décomposition lente, formant des couches de tourbe. Comme toutes les zones humides, les tourbières servent de filtres naturels, purifiant l'eau en piégeant les polluants et en stockant les matières organiques. Elles contribuent également à prévenir les inondations en régulant les débits d'eau, et fournissent des habitats, des zones de nidification et des terrains de chasse à toute une série d'espèces végétales et animales (*Tourbières*, s.d.).

Incroyablement importantes pour la lutte mondiale contre les changements climatiques, **les tourbières constituent le plus grand puits de carbone terrestre naturel au monde**, stockant 30 % de l'ensemble du carbone terrestre (*Secretariat of the Convention on Wetlands*, s.d.). Lorsque les tourbières sont drainées ou endommagées, le carbone stocké est libéré dans l'air, devenant ainsi une source majeure d'émissions de gaz à effet de serre.

Par conséquent, la protection et la restauration des tourbières constituent un élément essentiel de l'atténuation des changements climatiques, et le Canada a un rôle de premier plan à jouer à cet égard. En effet, **27 % des tourbières du monde se trouvent au Canada et elles couvrent environ 13 % de la superficie du pays** (*Tourbières*, s.d.).

Mais **les tourbières du Canada sont menacées**. Nombre d'entre elles ont déjà été asséchées afin de défricher des terres pour l'agriculture, la construction de logements, la construction de routes et l'exploitation minière. La tourbe est également récoltée et vendue sous forme de mousse de tourbe, couramment utilisée dans le jardinage.

Les tourbières revêtent une grande **importance culturelle pour de nombreuses communautés de Premières Nations, de Métis et d'Inuits** qui vivent à proximité, et leur dégradation constitue une grave menace pour leur mode de vie, tout en accélérant les changements climatiques (*Speller & Forbes*, 2021). Le Canada peut prévenir ces conséquences en réhumidifiant les tourbières dégradées et en protégeant les tourbières saines contre l'aménagement.

LOIS, OBLIGATIONS ET POSITIONS DU CANADA

- Le Canada est l'une des 172 parties contractantes à la Convention de Ramsar de 1971 relative aux zones humides, un traité international qui fournit un cadre pour la conservation et l'utilisation judicieuse des zones humides et de leurs ressources.
- Lors de la Conférence des parties contractantes à la Convention de Ramsar en 2002, les Lignes directrices relatives à une action mondiale pour les tourbières ont été établies.
- Dans le Plan de réduction des émissions pour 2030 du Canada, publié en 2022, le gouvernement fédéral s'est engagé à verser 780 millions de dollars au Fonds des solutions climatiques axées sur la nature, qui soutient des projets de conservation, de restauration et d'amélioration des zones humides, des tourbières et des prairies du Canada.

RESTAURER ET PRÉSERVER LES TOURBIÈRES DU CANADA

5

AGIR :

Informez-vous et informez les membres de votre club sur les tourbières en lisant des documents, en regardant des documentaires et en écoutant des balados, et organisez des discussions informelles sur ce que vous avez appris.

Soutenez les efforts des Premières Nations pour empêcher la destruction des tourbières, comme ceux du Conseil de Mushkegowuk.

Partagez les graphiques de la FCFDU au sujet de cette résolution sur les médias sociaux.

Recensez les tourbières qui existent dans votre communauté ou à proximité, ainsi que les mesures de protection qui existent pour les préserver. Lorsque vous écrivez aux membres de votre gouvernement local ou provincial, personnalisez les lettres en faisant référence à ces tourbières locales.

Exprimez votre opposition aux complexes miniers qui menacent les tourbières (comme dans le « Cercle de feu » dans le nord de l'Ontario) auprès des sociétés minières et des gouvernements provinciaux.

Écrivez à vos représentants au niveau fédéral, provincial et municipal pour leur demander de soutenir les lois, les politiques et un plan d'action visant à protéger et à restaurer les tourbières dégradées (*voir page 16*).

Encouragez les centres de jardinage locaux, les entreprises de jardinage, les associations horticoles et les jardiniers de votre entourage à utiliser des substituts durables à la tourbe.

Faites du bénévolat pour des groupes qui soutiennent la conservation des tourbières, faites des dons à ces groupes et collaborez avec eux, comme la Wildlife Conservation Society Canada, le Sierra Club et Canards Illimités.

PRÉSERVER LES ÉCOSYSTÈMES DES GRANDS FONDS MARINS

6

ORIGINE : CFUW NANAIMO



IL EST RÉSOLU QUE la FCFDU exhorte le gouvernement du Canada à protéger les écosystèmes des grands fonds marins dans les eaux côtières canadiennes en prolongeant immédiatement le moratoire actuel sur l'exploitation minière des grands fonds marins jusqu'à ce que la recherche soit menée à bien et qu'un régime réglementaire solide ait été élaboré et mis en œuvre.

IL EST RÉSOLU QUE la FCFDU exhorte le gouvernement du Canada à financer et à soutenir une recherche scientifique crédible à court et à long terme sur les écosystèmes des grands fonds marins et sur la façon de réglementer et de préserver leur biodiversité.

IL EST RÉSOLU QUE la FCFDU exhorte le gouvernement du Canada à travailler avec d'autres pays membres pour faire pression de toute urgence sur l'Autorité internationale des fonds marins afin qu'elle déclare une suspension des activités internationales d'exploitation minière des fonds marins jusqu'à ce qu'une réglementation complète, scientifique et applicable soit élaborée et mise en œuvre pour protéger les écosystèmes des grands fonds marins.



PRÉSERVER LES ÉCOSYSTÈMES DES GRANDS FONDS MARINS

7

CONTEXTE

Les écosystèmes des grands fonds marins abritent une multitude d'espèces marines uniques et abondantes. Les fonds marins constituent un habitat essentiel pour nombre de ces espèces, qui jouent un rôle important dans le maintien des écosystèmes océaniques au sens large et dans la régulation du climat en piégeant le carbone (Hilmi et al., 2023).

La demande croissante de métaux rares et les progrès de la technologie d'extraction en eaux profondes ont suscité une mobilisation en faveur de l'exploitation minière à l'échelle industrielle des fonds marins (Browning & Rudolph, 2020). Les sociétés minières font valoir que l'extraction minière en eaux profondes est moins destructrice que le dynamitage qui a lieu dans les mines terrestres, et qu'elle permettra de produire les métaux nécessaires à la transition écologique (Ormiston & Thomas, 2023).

Cependant, l'exploitation minière pourrait détruire les éponges, les coraux et d'autres formes de vie et d'habitats marins importants (Browning & Rudolph, 2020). L'exploitation minière produit également des nuages de sédiments qui peuvent parcourir des kilomètres et menacent d'étouffer les espèces ou de perturber leur alimentation (Stenvers et al., 2023). En outre, une étude novatrice a récemment révélé que les nodules polymétalliques (les roches qui seraient extraites) produisent de l'oxygène, ce qui signifie que leur extraction pourrait avoir des répercussions importantes sur les niveaux d'oxygène dans les grands fonds marins (Sweetman et al., 2024).

La plupart des fonds marins se trouvent dans les eaux internationales, qui sont réglementées par l'Autorité internationale des fonds marins (AIFM). L'AIFM n'a encore autorisé aucun contrat d'exploitation minière commerciale, car elle délibère sur les réglementations. Certains des 168 États membres sont favorables à un moratoire sur l'exploitation minière, tandis que d'autres font pression pour l'autoriser, ce qui entraîne des négociations lentes et infructueuses (Summary Report, 2024). En l'absence de réglementation, l'exploitation minière pourrait commencer au cours de l'année prochaine, en raison d'une disposition selon laquelle l'exploitation minière est implicitement approuvée si aucune réglementation n'est élaborée dans les deux ans suivant l'annonce par un pays de son intention de procéder à l'exploitation minière (Mehta, 2023).

LOIS, OBLIGATIONS ET POSITIONS DU CANADA

- La position du gouvernement actuel sur l'exploitation minière en eaux profondes dans les eaux canadiennes est que « le Canada ne dispose pas actuellement d'un cadre juridique national qui permettrait l'exploitation minière des fonds marins et dans l'absence qu'une structure réglementaire rigoureuse, il n'autorisera pas l'exploitation minière des fonds marins dans les régions qui relèvent de lui ». (Déclaration sur l'exploitation minière des fonds marins, 2023).
- Dans les eaux internationales, le gouvernement actuel soutient également un moratoire sur l'exploitation minière commerciale des fonds marins « en l'absence d'une compréhension approfondie des impacts environnementaux de l'exploitation minière des fonds marins et d'un régime réglementaire vigoureux » (Position du Canada sur l'exploitation minière des fonds marins dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale, 2023).

PRÉSERVER LES ÉCOSYSTÈMES DES GRANDS FONDS MARINS

8

AGIR :



Restez au fait des négociations de l'AIFM sur la réglementation relative à l'exploitation minière en eaux profondes afin de vous tenir au courant des derniers développements.

Faites part de vos préoccupations concernant l'exploitation minière en eaux profondes aux sociétés minières canadiennes en leur écrivant des lettres et en les identifiant dans des messages sur les médias sociaux.

Sensibilisez votre communauté aux écosystèmes des grands fonds marins et à la menace que représente l'exploitation minière en eaux profondes en rédigeant un article d'opinion ou une lettre à la rédaction et en organisant des conférences publiques.

Partagez les graphiques de la FCFDU au sujet de cette résolution sur les médias sociaux.

Écrivez à votre député pour l'inciter à exprimer son soutien à un moratoire sur l'exploitation minière des grands fonds marins dans les eaux canadiennes et internationales, et à plaider en faveur d'un financement accru de la recherche sur les écosystèmes des grands fonds marins (*voir page 16*).

Lisez et partagez sur les médias sociaux des articles sur l'importance des écosystèmes d'eaux profondes pour la biodiversité et la lutte contre les changements climatiques.



VIEILLIR SUR PLACE : DES RESSOURCES POUR PERMETTRE À TOUS LES CANADIENS DE VIEILLIR À DOMICILE ET DANS LEUR COMMUNAUTÉ

ORIGINE : LE COMITÉ DE DÉFENSE DES INTÉRÊTS DE LA FCFDU

IL EST RÉSOLU QUE la FCFDU invite les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux, régionaux, municipaux et autochtones à :

- Augmenter le financement ciblé de services communautaires de qualité, accessibles, abordables et centrés sur la personne pour permettre aux personnes âgées de vieillir à domicile ou dans le cadre communautaire de leur choix;
- Garantir une allocation équitable des fonds dans les communautés, afin de leur permettre de mettre en place des services pour les personnes âgées adaptés à leur contexte, tout en tenant compte de la diversité culturelle et des besoins spécifiques des zones rurales, isolées et urbaines.
- Définir clairement les conditions du financement et veiller à l'obligation de rendre des comptes et au suivi permanent de la répartition appropriée des ressources, dans un cadre de transparence vis-à-vis du public;
- Encourager la collaboration entre tous les ordres de gouvernement pour le développement, le financement et l'évaluation d'une variété d'options de soins à domicile et dans la communauté;
- Veiller à ce que la recherche et les pratiques répondent de manière appropriée aux besoins actuels et émergents des personnes âgées, de manière à assurer un soutien continu dans les milieux de vie à domicile et communautaires, et;
- Maintenir un dialogue actif avec les parties prenantes, y compris, mais sans s'y limiter, les prestataires de soins de santé, les instances décisionnelles cliniques et le Conseil national des aînés, afin de veiller à ce que les professionnels de la santé et les autres parties prenantes aient accès à des recherches actualisées et à des bonnes pratiques.

IL EST RÉSOLU QUE la FCFDU invite le gouvernement fédéral à :

- Allouer des ressources et des fonds aux personnes âgées et/ou à leurs familles ayant besoin d'un soutien supplémentaire en matière de soins, et
- Accorder des subventions fédérales pour les rénovations nécessaires aux logements existants afin de permettre de vieillir sur place.



VIEILLIR SUR PLACE : DES RESSOURCES POUR PERMETTRE À TOUS LES CANADIENS DE VIEILLIR À DOMICILE ET DANS LEUR COMMUNAUTÉ

CONTEXTE

Selon un sondage réalisé en 2023, **90 % des Canadiens âgés de 45 ans et plus préféreraient les soins à domicile plutôt que de déménager dans un établissement de soins de longue durée** (Byers, 2023). En plus d'être la grande préférence du public, les soins à domicile sont également plus rentables (National Institute on Ageing, 2022).

Pourtant, en 2020-2021, **les provinces canadiennes ont consacré en moyenne 33 % de leur budget total de soins de longue durée (SLD) à des options de soins à domicile et en milieu communautaire**, dont 67 % à des établissements de SLD (Busby, 2021). En outre, l'Institut canadien d'information sur la santé (2023) révèle qu'environ un résident sur dix nouvellement admis dans un établissement de soins de longue durée au Canada aurait pu recevoir des soins à domicile.

Vieillir chez soi fait référence à « **la capacité de vivre en toute sécurité, de manière autonome et confortable à domicile et dans sa collectivité, indépendamment de l'âge, du revenu ou de la capacité** » (Conseil national des aînés, 2024). Les soins formels à domicile consistent en des services dont une personne peut avoir besoin en raison d'un état de santé qui limite les activités quotidiennes, comme l'aide au bain, la préparation des repas et les soins infirmiers. Les soins de maintien à domicile peuvent également inclure des programmes communautaires axés sur le bien-être physique et social.

Il existe de nombreux modèles de soins qui permettent de vieillir chez soi, le programme d'activation thérapeutique pour les aînés de Centraide en Colombie-Britannique en étant un excellent exemple. Il existe également des modèles innovants de logement communautaire pour les personnes âgées, tels que les collectivités de retraités formées naturellement, qui permettent de vieillir chez soi.

Le rapport final 2024 du Conseil national des aînés intitulé Appuyer le vieillissement à domicile au Canada présente 20 recommandations, dont l'introduction d'une nouvelle **prestation de vieillissement à domicile**, l'élargissement des **programmes de logements abordables** pour les personnes âgées et l'élaboration d'une **stratégie de recrutement et de rétention des ressources humaines** pour soutenir le vieillissement à domicile.

LOIS, OBLIGATIONS ET POSITIONS DU CANADA

- L'initiative canadienne Bien vieillir chez soi, qui s'étend sur la période 2023-2026, consacre 90 millions de dollars à des projets qui aident les personnes âgées à rester chez elles le plus longtemps possible.
- En août 2024, le gouvernement fédéral a signé des accords bilatéraux « Vieillir dans la dignité » avec la plupart des provinces et territoires (mais pas tous), prévoyant 2,4 milliards de dollars sur quatre ans pour améliorer l'accès aux soins à domicile et communautaires, et 3 milliards de dollars sur cinq ans pour les soins de longue durée.

VIEILLIR SUR PLACE : DES RESSOURCES POUR PERMETTRE À TOUS LES CANADIENS DE VIEILLIR À DOMICILE ET DANS LEUR COMMUNAUTÉ

AGIR :

Accueillez des présentations de personnes œuvrant pour aider les personnes âgées à vieillir chez elles, comme le webinaire que le groupe d'étude sur les soins de longue durée de la FCFDU a organisé pour la Journée d'action des aînés en mai 2024 ([cliquez ici pour le visionner](#)).

Faites du bénévolat ou des dons aux organisations de votre communauté qui soutiennent les personnes âgées vieillissant chez elles, comme les services d'entraide ou de livraison de repas.

Partagez [les graphiques de la FCFDU](#) au sujet de cette résolution sur les médias sociaux.

Organisez des discussions autour d'une table de cuisine sur ce à quoi ressemble le vieillissement en bonne santé.

Faites des recherches sur les modèles de vieillissement chez soi qui existent dans votre communauté, au Canada et dans le monde entier, et partagez ce que vous découvrez avec les membres de votre club.

Participez à la Journée d'action des aînés de la FCFDU chaque mois de mai en partageant les graphiques fournis pour les médias sociaux et en assistant à la présentation.

[Écrivez à vos représentants fédéraux, provinciaux et municipaux](#) pour soutenir le financement du vieillissement chez soi (voir page 16).

MESURES INCITATIVES POUR L'ADOPTION DES NORMES ACTUELLES POUR LES SOINS DE LONGUE DURÉE

ORIGINE : LE COMITÉ DE DÉFENSE DES INTÉRÊTS DE LA FCFDU

IL EST RÉSOLU QUE la FCFDU exhorte le gouvernement fédéral à :

- Collaborer avec les gouvernements provinciaux, territoriaux et autochtones pour intégrer la Norme nationale pour les soins de longue durée la plus récente de l'Organisation des normes en santé et du Groupe CSA, ainsi que leur Norme de prévention et contrôle des infections, dans le cadre de gestion des soins de longue durée ;
- Encourager les provinces et les territoires à élaborer, adopter et mettre en œuvre des stratégies de soins de longue durée qui respectent ces normes et qui s'appliquent à tous les établissements de soins de longue durée ;
- Accorder des mesures incitatives aux gouvernements provinciaux, territoriaux et autochtones par le biais d'accords bilatéraux, de fonds alloués et d'un cadre de responsabilisation afin de faciliter l'adhésion à ces normes.



MESURES INCITATIVES POUR L'ADOPTION DES NORMES ACTUELLES POUR LES SOINS DE LONGUE DURÉE

CONTEXTE

La pandémie de COVID-19 a mis en évidence de graves disparités et lacunes dans les normes mises en œuvre au sein des établissements de soins de longue durée (SLD) à travers le Canada. En 2021, le gouvernement fédéral a donc chargé l'Organisation de normes en santé (HSO) et l'Association canadienne de normalisation (Groupe CSA) d'élaborer des **normes nationales visant à améliorer la qualité des soins dans les établissements de soins de longue durée du pays**.

Publiée en 2023, la **norme de HSO** porte sur les services de soins, tandis que la **norme du Groupe CSA** porte sur les environnements physiques. La norme de HSO « fournit aux équipes, aux gestionnaires et aux instances de gouvernance des établissements de soins de longue durée des critères et des conseils pour la prestation de soins centrés sur le résident de haute qualité, facilité par une main-d'œuvre compétente et en santé » (*CAN/HSO 21001:2023 – Soins de longue durée*, 2023). Elle a été élaborée par un comité technique composé de travailleurs de première ligne, de résidents, de soignants et de chercheurs, et intègre les rétroactions reçues de plus de 18 800 Canadiens (*Canadians Welcome HSO's National Long-Term Care Services Standard*, 2023).

Les **normes sont actuellement facultatives**. La prestation des soins de santé relève de la compétence des provinces et des territoires, et le gouvernement fédéral a indiqué qu'il ne rendrait pas les normes obligatoires (*Élaboration d'une loi fédérale sur les soins de longue durée sécuritaires : Document de discussion*, 2023). Il incombe donc aux provinces et aux territoires d'élaborer des stratégies de soins de longue durée qui mettent en place les normes et établissent un cadre de reddition des comptes. Toutefois, le gouvernement fédéral pourrait **encourager les provinces et les territoires** à le faire en leur offrant des **incitations financières** et en liant le financement futur des SLD à la mise en œuvre des normes.

LOIS, OBLIGATIONS ET POSITIONS DU CANADA

- Les normes ont été adoptées par Agrément Canada, qui accrédite environ 68 % des établissements de SLD au Canada (*Le Groupe CSA et HSO publient des normes nationales pour les soins de longue durée*, 2023). L'agrément est obligatoire en Alberta, au Manitoba, à Terre-Neuve, au Québec et en Saskatchewan, mais pas dans les autres provinces et territoires (*Une loi fédérale sur les soins de longue durée sécuritaires*, 2023).
- Le gouvernement fédéral s'est engagé à verser 3 milliards de dollars sur cinq ans pour aider les provinces et les territoires à améliorer les SLD dans le budget 2021, et 1,7 milliard de dollars supplémentaires sur cinq ans pour soutenir les augmentations de salaire des préposés aux services de soutien à la personne dans le budget 2023 (*Une loi fédérale sur les soins de longue durée sécuritaires*, 2023).
- Le gouvernement fédéral élabore actuellement une loi fédérale sur les soins de longue durée sécuritaires, qui « pourrait définir une vision pancanadienne et des principes pour le fonctionnement et la prestation de soins sécuritaires dans les établissements de soins de longue durée afin de refléter les nouvelles normes nationales et d'encourager l'adoption de ces normes par les provinces et les territoires » (*Une loi fédérale sur les soins de longue durée sécuritaires*, 2023). Les consultations ont eu lieu à l'été 2023.

MESURES INCITATIVES POUR L'ADOPTION DES NORMES ACTUELLES POUR LES SOINS DE LONGUE DURÉE

AGIR :



En tant que club, renseignez-vous sur les normes et les agréments actuellement exigés dans les foyers de SLD de votre province, et relevez leurs lacunes.

Contactez les établissements de SLD de votre communauté pour les inciter à adopter les normes de HSO et de CSA (s'ils ne l'ont pas déjà fait), en collaboration avec les administrations municipales et les groupes communautaires.

Restez à l'affût des infolettres et des pages de médias sociaux d'organisations telles que la Coalition canadienne de la santé et l'Association nationale des retraités fédéraux pour vous tenir au courant des campagnes liées aux SLD.

Faites connaître les histoires de soins de haute qualité et de mauvaise qualité dans des foyers de SLD que vous entendez et lisez en les publiant sur les médias sociaux, en en discutant avec les membres du club et en les partageant avec les représentants élus.

Écrivez une lettre à votre député pour lui demander de se joindre à l'appel en faveur de l'adhésion universelle aux normes dans tous les établissements de soins de longue durée (*voir page 16*).

Rédigez un article d'opinion ou une lettre au rédacteur en chef sur la nécessité pour tous les établissements de SLD d'adopter les normes de HSO et de CSA.

Partagez les graphiques de la FCFDU au sujet de cette résolution sur les médias sociaux.



CONSEILS ET LIENS POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS

15

Lisez « Realizing Potential: Advocacy Action Using CFUW Adopted Resolutions » pour un résumé utile des résolutions adoptées par la FCFDU qui reflètent les questions d'actualité et les priorités de la FCFDU. Vous pouvez consulter le livre complet des résolutions adoptées ici.

Téléchargez les modèles de lettres fournis à la page 16 et envoyez-les à vos représentants locaux, par courrier ou par courriel. Dans votre lettre, proposez à votre représentant de le rencontrer pour discuter plus en détail du sujet!

Passez en revue et suivez les documents « CFUW Advocacy Guidelines » et « CFUW Advocacy: Who Does What? » avant de participer à une action de défense des intérêts en tant que club ou membre de la FCFDU.

Consultez le dossier sur les ressources de défense des intérêts dans le centre de ressources de la FCFDU en ligne. Vous y trouverez des recherches antérieures de la FCFDU, des modèles de lettres et d'autres ressources classées par thème. Vous y trouverez également le manuel de défense des intérêts ainsi qu'une collection de documents contenant de précieux conseils et astuces sur la manière de mener des actions de défense des intérêts.

Assistez à l'atelier d'automne sur la boîte à outils de défense des intérêts (détails dans l'infolettre *Club Action!*).

Inscrivez-vous à l'infolettre *Club Action* de la FCFDU si ce n'est pas déjà fait. Il s'agit d'un excellent moyen de découvrir ce que font les autres clubs, de trouver de l'inspiration pour vos propres efforts de plaider, de vous renseigner sur les événements et de vous tenir au courant des dernières nouvelles en matière de plaider grâce à la section « Mises à jour sur la défense des intérêts ».

Contactez la spécialiste nationale de la défense des intérêts et des politiques de la FCFDU (advocacy@cfuw-fcfd.ca) et la vice-présidente de la défense des intérêts (vpadvocacy@cfuw.ca) pour discuter de toute question relative à la défense des intérêts ou pour poser des questions.

Proposez votre propre résolution s'il y a un sujet qui passionne votre club et sur lequel il n'y a pas encore de résolution adoptée! Lisez le document « Informations et lignes directrices sur les résolutions » pour en savoir plus sur la manière de proposer une résolution.

REMARQUE SUR LES MODÈLES DE LETTRES

Compte tenu des compétences distinctes des gouvernements fédéral, provinciaux et autochtones et des administrations municipales au Canada, il est difficile de créer des modèles de lettres suffisamment généraux pour être adressés aux représentants politiques à tous les ordres de gouvernement. Les lois, les politiques et les priorités diffèrent également de manière considérable entre les provinces et les municipalités du Canada, ce qui rend parfois difficile la création d'une « demande » générale qui s'adapte à tous les contextes.

Le fait que le représentant soit ou non membre du parti politique au pouvoir ou d'un parti d'opposition modifie également la plupart du temps la « demande ».

En outre, les lettres personnalisées en fonction du contexte local sont beaucoup plus efficaces et ont plus de chances d'attirer l'attention d'un politicien, surtout si l'on explique clairement pourquoi la question revêt de l'importance pour les électeurs.

Pour ces raisons, **les modèles de lettres fournis ici doivent être utilisés comme des modèles généraux, que les clubs de la FCFDU et les individus pourront personnaliser et compléter.** Utilisez votre connaissance de votre communauté pour renforcer les lettres, et sollicitez vos représentants en formulant des demandes précises auxquelles ils sont en mesure de donner suite. N'hésitez pas à donner des détails sur votre club de la FCFDU, tels que le nombre de membres, les causes que vous soutenez et l'argent que vous récoltez. Pensez à inclure une histoire personnelle ou locale qui illustre l'enjeu dans votre contexte. Et si vous le souhaitez, proposez de rencontrer le représentant en personne pour discuter plus en détail de la question.

Dans les documents Word, n'oubliez pas de fournir les informations pertinentes lorsque le texte est écrit en rouge. Veuillez envoyer des copies de vos lettres à l'adresse advocacy@cfuw-fcfdu.ca afin que le bureau national de la FCFDU puisse voir toutes les lettres personnalisées que vous envoyez et en tirer des enseignements!

LIENS POUR TÉLÉCHARGER LES MODÈLES DE LETTRES

Tourbières

[Modèle de lettre pour les clubs de la FCFDU](#)

—

[Modèle de lettre pour les individus](#)

Grands fonds marins

[Modèle de lettre pour les clubs de la FCFDU](#)

—

[Modèle de lettre pour les individus](#)

Vieillir chez soi

[Modèle de lettre pour les clubs de la FCFDU](#)

—

[Modèle de lettre pour les individus](#)

Normes pour les soins de longue durée

[Modèle de lettre pour les clubs de la FCFDU](#)

—

[Modèle de lettre pour les individus](#)

BIBLIOGRAPHIE

17

Procréation assistée. (2024, 29 mai). Gouvernement du Canada. <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/produits-biologiques-radiopharmaceutiques-therapies-genetiques/legislation-lignes-directrices/procreation-assistee.html>

Browning, J., & Rudolph, T. (2020, 9 juillet). *Seabed Mining Could Threaten West Coast Fisheries and Communities.* The Pew Charitable Trusts. <https://www.pewtrusts.org/en/research-and-analysis/articles/2020/07/09/seabed-mining-could-threaten-west-coast-fisheries-and-communities>

Busby, C. (2021, 5 novembre). *Home care spending data are a launching point for better policies.* Policy Options. <https://policyoptions.irpp.org/magazines/november-2021/home-care-spending-data-are-a-launching-point-for-better-policies/>

Byers, L. (2023, 15 mai). *Vast Majority of Canadians Would Make Financial Sacrifices to Afford Essential Home Care as They Age.* Ipsos. <https://www.ipsos.com/en-ca/Majority-Canadians-Would-Make-Financial-Sacrifices-For-Home-Care-As-They-Age>

CAN/HSO 21001:2023 - Soins de longue durée (2023). Organisation de normes en santé. <https://healthstandards.org/fr/standard/soins-de-longue-duree-canhs0-21001-2023-f/>

Position du Canada sur l'exploitation minière des fonds marins dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale. (2023, 10 juillet). Affaires mondiales Canada. <https://www.canada.ca/fr/affaires-mondiales/nouvelles/2023/07/position-du-canada-sur-l'exploitation-mini%C3%A8re-des-fonds-marins-dans-les-zones-ne-relevant-pas-de-la-juridiction-nationale.html>

Institut canadien d'information sur la santé. (2023). *Nouveaux résidents en soins de longue durée qui auraient pu recevoir des soins à domicile.* <https://votresystemedesante.icis.ca/hsp/inbrief?lang=fr#!/indicateurs/O82/new-long-term-care-residents-who-potentially-could-have-been-cared-for-at-home;/mapC1;mapLevel2;/>

Canadians Welcome HSO's National Long-Term Care Services Standard. (2023, 31 mai). Organisation de normes en santé. <https://healthstandards.org/news/canadians-welcome-hsos-national-long-term-care-services-standard/>

Armes conventionnelles. (2023, 21 août). Gouvernement du Canada. https://www.international.gc.ca/world-monde/issues_developpement-enjeux_developpement/peace_security-paix_securite/conventional_weapons-armes_conventionnelles.aspx?lang=fra

Code criminel. (2024, 8 juillet). Site Web de la législation (Justice). <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-46/page-44.html>

Le Groupe CSA et HSO publient des normes nationales pour les soins de longue durée. (2023, 31 janvier). L'Association canadienne de normalisation. <https://www.csagroup.org/fr/news/csa-group-and-hso-publish-national-long-term-care-standards/>

Élaboration d'une loi fédérale sur les soins de longue durée sécuritaires : Document de discussion (2023, 21 juillet). Gouvernement du Canada. <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/programmes/consultation-soins-longue-duree-securitaires/document.html>

Hilmi, N., Sutherland, M., Farahmand, S., Haraldsson, G., van Doorn, E., Ernst, E., Wisz, M., Rusin, A., Elsler, L., & Levin, L. (2023, 5 juillet). Deep sea nature-based solutions to climate change. *Frontiers in Climate* 5, <https://doi.org/10.3389/fclim.2023.1169665>

Forge, F. (1998, octobre). *Recombinant Bovine Somatotropin.* Service de recherche parlementaire du gouvernement du Canada. <https://publications.gc.ca/collections/Collection-R/LoPBdP/BP/prb981-e.htm>

Indian Act. (s.d.). Native Women's Association of Canada. <https://nwac.ca/policy/indian-act#:~:text=The%20Indian%20Act%20was%20amended,%2Dgeneration%20cut%2Doff%20rule>

Jackson, H. (2016, 2 mai). *The long-form census is back, it's online — and this time, it's mandatory*. CBC News. <https://www.cbc.ca/news/politics/mandatory-census-mail-out-1.3557511>

Ligne 32400 – Frais de scolarité transférés d'un enfant ou d'un petit-enfant. (2024, 21 février). Gouvernement du Canada. <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/particuliers/sujets/tout-votre-declaration-revenus/declaration-revenus/remplir-declaration-revenus/deductions-credits-depenses/ligne-32400-frais-scolaire-montant-relatif-etudes-montant-manuels-transferes-enfant.html>

Mehta, A. (2023, 3 août). *Policy Watch: After fraught global meeting, future of deep-sea mining still hangs in balance*. CBC News. <https://www.reuters.com/sustainability/policy-watch-after-fraught-global-meeting-future-deep-sea-mining-still-hangs-2023-08-03/>

National Institute on Ageing (2022). *Ageing in the Right Place: Supporting Older Canadians to Live Where They Want*. <https://static1.squarespace.com/static/5c2fa7b03917eed9b5a436d8/t/638e0857c959d1546d9f6f3a1670252637242/AIRP+Report+Final2022-.pdf>

Conseil national des aînés (2024, juin). *Rapport final du Groupe d'experts : Appuyer le vieillissement à domicile au Canada : Garantir la qualité de vie lorsqu'on vieillit au Canada*. <https://www.canada.ca/fr/conseil-national-aines/programmes/publications-rapports/vieillir-domicile.html>

Étiquetage nutritionnel : Aperçu. (2024, 5 juillet). Gouvernement du Canada. <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/aliments-nutrition/etiquetage-nutritionnel.html>

Ormiston, S., & Thomas, C. (2023, 14 juillet). *The oceans are rich in critical minerals. But will miners be allowed to get them?* CBC News. <https://www.cbc.ca/news/business/seabed-mining-tmc-critical-minerals-pacific-1.6903335>

Tourbières. (s.d.). Tourbe horticole canadienne. <https://tourbehorticole.com/quest-ce-que-les-tourbieres/>

Appels des réfugiés. (2023, 18 septembre). Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada. <https://www.irb-cisr.gc.ca/fr/appels-refugies/Pages/index.aspx>

R. c. Morgentaler. (1988, 28 janvier). Cour suprême du Canada. <https://decisions.scc-csc.ca/scc-csc/scc-csc/fr/item/288/index.do?alternatelocale=fr>

Secretariat of the Convention on Wetlands (s.d.). *Harnessing Wetland Wise Use, Protection and Restoration in Delivering Climate Change Outcomes*. https://www.ramsar.org/sites/default/files/unfccc_cop26_briefing_e_0.pdf

Speller, J., & Forbes, V. (2022, April 12). *On the role of peat bogs as components of Indigenous cultural landscapes in Northern North America*. *Arctic, Antarctic, and Alpine Research* 54, 1, 96-110. <https://doi.org/10.1080/15230430.2022.2049957>

Déclaration sur l'exploitation minière des fonds marins. (2023, 9 février). Ressources naturelles Canada. <https://www.canada.ca/fr/ressources-naturelles-canada/nouvelles/2023/02/declaration-sur-lexploitation-miniere-des-fonds-marins.html>

Stenvers, V.I., Hauss, H., Bayer, T. et al. (2023, 21 novembre). *Experimental mining plumes and ocean warming trigger stress in a deep pelagic jellyfish*. *Nat Commun* 14, 7352). <https://doi.org/10.1038/s41467-023-43023-6>

Summary report, 15 July – 2 August 2024. (2024). International Institute for Sustainable Development. <https://enb.iisd.org/international-seabed-authority-isa-council-29-2-summary>

Pension de survivant. (2024, 24 juillet). Gouvernement du Canada. <https://www.canada.ca/fr/services/prestations/pensionspubliques/rpc/rpc-pension-survivant.html>

Sweetman, A.K., Smith, A.J., de Jonge, D.S.W. et al. (2024, 22 juillet). *Evidence of dark oxygen production at the abyssal seafloor*. *Nat. Geosci* 17, 737–739. <https://doi.org/10.1038/s41561-024-01480-8>

Young, M. (1997, octobre). *Canadian Citizenship Act and Current Issues*. Gouvernement du Canada. <https://publications.gc.ca/Collection-R/LoPBdP/BP/bp445-e.htm#:~:text=An%20important%20conceptual%20change%20also,in%20amendments%20to%20the%20Act>



cfuw fcfd

Realizing potential For all women
Le pouvoir par le savoir

815 St. Laurent Blvd, Suite 230
Ottawa, Ontario
K1K 3A7

La ville d'Ottawa est située sur le territoire non cédé et traditionnel
de la Nation Anishinabe Algonquine.

613-234-8252 

www.cfuw.org 

advocacy@cfuw-fcfd.ca 

[@cfuwfcfd](https://twitter.com/cfuwfcfd) 

[@cfuwfcfd](https://www.instagram.com/cfuwfcfd) 

[@cfuw.fcfd](https://www.facebook.com/cfuw.fcfd) 